

## Ouverture de la séance du 19 thermidor an II (6 août 1794)

### Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 19 thermidor an II (6 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 227;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22868\\_t1\\_0227\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22868_t1_0227_0000_3)

Fichier pdf généré le 09/07/2021

## Séance du 19 thermidor an II (mercredi 6 août 1794)

Présidence de MERLIN (de Douai) (1)

La séance s'ouvre à onze heures du matin.

1

Le rapporteur du comité de correspondance donne lecture de diverses adresses et lettres.

Les administrateurs composant le directoire du district de Vitré<sup>a</sup>; les administrateurs, agent national de district<sup>b</sup> et la société populaire de Val-Libre<sup>c</sup>, département de l'Allier; la société populaire régénérée de Leval<sup>d</sup>; le lycée des arts<sup>e</sup>; les secrétaires des commissaires des guerres de l'armée de l'Ouest<sup>f</sup>; la société populaire de Bergues-sur-Colme<sup>g</sup>; le conseil général de la commune<sup>h</sup> et la société populaire d'Ormont<sup>i</sup>, ci-devant Saint-Dié, département des Vosges; les administrateurs du département de la Haute-Marne<sup>j</sup>; l'administration régénérée du district de Mirande<sup>k</sup>, département du Gers; la société populaire régénérée de la commune de Mantes<sup>l</sup>, département de Seine-et-Oise; les administrateurs du district de Belfort<sup>m</sup>, département du Haut-Rhin; la société populaire de Vervins<sup>n</sup>; les administrateurs du directoire du département de la Meuse<sup>o</sup>; les administrateurs composant le conseil général du district<sup>p</sup>, le comité de surveillance<sup>q</sup>, la société populaire<sup>r</sup>, le conseil général de la commune<sup>s</sup> de Pont-à-Mousson, et le tribunal de la justice de paix de Nancy, territoire du couchant<sup>t</sup>, applaudissent et félicitent la Convention nationale sur les grandes mesures qu'elle a prises contre le traître Robespierre et complices, dans les mémorables journées des 9 et 10 de ce mois.

La Convention nationale décrète la mention honorable de ces adresses, et leur insertion au bulletin (2).

a

[Vitré (1), 13 therm. II] (2)

Citoyens représentans,

Née au milieu des orages, la République française les a tous bravés. Loin de l'ébranler, chaque secousse n'a fait que l'affermir. C'est l'or dans la coupelle qui rejette tout ce qui est impur. Continuez votre ouvrage, citoyens, démasquez les traîtres, foudroiez les tyrans, assurez la liberté. Votre énergie a sauvé la France. La patrie reconnoissante gravera sur l'airain la journée mémorable du 9 thermidor, et les traits de vertu et d'héroïsme qui vous rendront chers à la postérité. Pour nous, partageant vos dangers, jouissant de vos triomphes, nous ne pouvons qu'élever, avec tous les républicains, la couronne civique que vous avez si bien méritée.

Arrêté en directoire du district, à Vitré, le 13 thermidor l'an 2<sup>e</sup> de la République française une et indivisible.

HEVIN, CHAVIL P., BILLON, JOMEU, ROJELIER,  
J.M. LUBIN (*agent nat.*)

b

[Les administrateurs et l'agent nat. du distr. de Val-Libre (3) à la Conv.; Val-Libre, 15 therm. II] (4)

Législateurs,

Les perfides desseins d'un nouveau Catilina viennent d'être déjoués. Le glaive de la loi a frappés sa tête criminelle et celle de ses complices, et la patrie est encore une fois sauvée.

Représentans, nous applaudissons à votre courage. Non, l'opinion n'est point ébranlée. Non, nous ne mettons pas en balance quelques hommes et la patrie. Périront les tyrans, les traîtres, les ambitieux ! Vive la République une et indivisible ! Vive la Convention nationale !

Tel a été le cri unanime des habitans de Val-Libre au récit des machinations liberticides du triumvirat.

(1) Ille-et-Vilaine.

(2) C 312, pl. 1 244, p. 8.

(3) Ci-devant Donjon, Allier.

(4) C 312, pl. 1 244, p. 7. Mentionné par B<sup>in</sup>, 29 therm. (2<sup>e</sup> suppl.).

(1) D'après *Moniteur* (réimpr.), XXI, 413.

(2) P.-V., XLIII, 64.